

**GUIDE DE CONFORMITÉ
D'UN CONTRAT INFORMATIQUE
CABINET MÉDICAL**

- DIX POINTS À VÉRIFIER -

Un document réalisé par



POURQUOI CE GUIDE ?

Le cabinet médical repose sur un système informatique sensible. Un contrat mal défini expose le médecin à des risques majeurs. L'objectif de ce guide est d'aider à vérifier que toutes les clauses essentielles figurent dans le contrat avec un prestataire informatique (infogérant ou éditeur), et que les responsabilités de chacun sont explicitement encadrées.

Les éléments qu'il convient de vérifier dans tous contrats relèvent des 10 catégories suivantes :

1. PÉRIMÈTRE ET RESPONSABILITÉS

- **Le périmètre** exact des services du prestataire informatique est listé
- **Ce qui n'est pas couvert** est clairement indiqué
- **Les logiciels métier** gérés ou non sont précisés
- Le prestataire a une **obligation de conseil** explicitement mentionnée
- **Les responsabilités du prestataire et du médecin** sont écrites explicitement

Pourquoi c'est important ?

Un manque de précision crée des zones grises : lors d'un incident, le prestataire peut refuser d'intervenir ou facturer massivement.

Par ailleurs : un certain nombre de contrats ne distingue pas la maintenance corrective (résolution de panne) de la maintenance évolutive (améliorations, mises à niveau).

Sans distinction claire, le prestataire peut facturer des interventions essentielles en supplément.

2. GESTION DES INCIDENTS ET DES CYBERATTAQUES

- **Délais d'intervention garantis** pour les incidents critiques (*incident qui affecte sérieusement la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité, surtout lorsqu'il touche des données de santé ou empêche d'exercer la médecine en conditions normales*)
- **Délais d'intervention** précisés pour incidents majeurs et mineurs
- **Horaires** d'intervention, **astreinte** (si prévue), **coûts**
- **Procédure opérationnelle** en cas de cyberattaque :
 - isolement des machines
 - analyse
 - restauration
 - accompagnement déclaratif CNIL/ANSSI
- **Modalités de communication** pendant un incident (numéro d'urgence, escalade)

Points faibles fréquents

Les contrats ne mentionnent pas la remédiation en cas de cyberattaque. Sans formalisation, la prise en charge peut être refusée.

3. MISES À JOUR ET CORRECTIFS

- **Mises à jour de sécurité** incluses dans le contrat
- **Mises à jour automatiques ou planifiées**
- Engagement sur le **délai d'application des patchs critiques**
- **Mise à jour du système d'exploitation** (Windows, iOS, serveurs)
- **Vérification de compatibilité** avec les logiciels métier

Alerte

Hormis les attaques par ingénierie sociale, les cyberattaques exploitent presque toujours des systèmes non mis à jour. Le médecin doit savoir si la mise à jour incombe au prestataire ou si cela relève de sa responsabilité.

Certains prestataires n'appliquent les mises à jour que sur demande du cabinet, sans informer clairement de la mise à disposition de ces nouvelles versions : cela revient souvent à ne jamais les appliquer.

Exiger une clause de mise à jour systématique par le prestataire.

4. SAUVEGARDES

- **Sauvegardes quotidiennes** prévues et types de sauvegardes précisés
- **Sauvegardes chiffrées**
- **Hébergement certifié HDS** (hébergeur de données de santé à caractère personnel)
- **Nombre de versions** conservées défini
- **Test de restauration** prévu au contrat (au moins semestriel)
- **Procédure de restauration** documentée

Point critique

Une sauvegarde non testée n'est pas une sauvegarde.

Écueil typique

Si le prestataire sous-traite à un hébergeur non certifié sans l'indiquer clairement : cela constitue un risque juridique majeur.

Alerte supplémentaire

En réseau, ou en USB, une sauvegarde externe ne doit pas rester branchée en permanence : une sauvegarde non isolée risque d'être inutilisable en cas de ransomware.

5. SÉCURITÉ DU RÉSEAU ET DES ACCÈS

- └ **Firewall** installé et maintenu par le prestataire
- └ **Accès WiFi séparés** (pro / privé / patients)
- └ **VPN** pour accès distant
- └ **Double authentification** (2FA) pour les services critiques
- └ **Comptes utilisateurs individuels** (pas de comptes partagés)
- └ **Gestion des droits** (pas d'accès administrateur inutile)

Alerte

Vérifier si le prestataire détient le seul compte administrateur.
C'est alors une dépendance dangereuse : en cas de litige, le cabinet peut perdre l'accès total à son propre système.

6. ANTIVIRUS ET PROTECTION AVANCÉE

- └ **Antivirus professionnel** installé sur tous les postes
- └ **Supervision centralisée** par le prestataire
- └ **Protection contre les rançongiciels** incluse
- └ **Alertes automatiques** remontées au cabinet et au prestataire

Alerte

Certains prestataires installent un antivirus mais ne supervisent rien.
Sans supervision, les alertes critiques peuvent rester non traitées pendant un délai certain.

7. PARC INFORMATIQUE : DOCUMENTATION FOURNIE

- └ **Inventaire complet** du matériel et des versions logicielles
- └ **Schéma réseau**
- └ **Politique de sauvegarde** écrite
- └ **Liste des sous-traitants** du prestataire
- └ **Liste des comptes et accès techniques** (sous enveloppe scellée)
- └ **Rapport d'intervention** périodique prévu (annuel ou trimestriel)

Alerte

En l'absence d'un inventaire et d'un schéma réseau mis à jour, il est impossible de détecter des failles, des appareils obsolètes ou des matériels non sécurisés laissés actifs.

8. HÉBERGEMENT DES DONNÉES



- ✓ **L'hébergeur est certifié HDS** (preuve fournie)
- ✓ **Localisation des serveurs** précisée (France)
- ✓ **Sous-traitance encadrée et transparente**
- ✓ **Clause RGPD** : rôle de sous-traitant du prestataire clairement indiqué



Alerte

La liste des hébergeurs certifiés HDS est disponible sur le site officiel suivant : <https://esante.gouv.fr/offres-services/hds/liste-des-herbergeurs-certifies>
La mention « données stockées dans le cloud » est insuffisante : il faut une preuve HDS.

9. ASPECTS FINANCIERS



- ✓ **Ce qui est inclus** dans le forfait est clair
- ✓ **Ce qui est facturé** en plus est listé
- ✓ **Modalités de facturation** des interventions hors forfait
- ✓ **Durée d'engagement** raisonnable (12 mois ou reconduction tacite)
- ✓ **Conditions de résiliation** simples et sans verrouillage
- ✓ **Accès aux données garanti** en cas de rupture du contrat



Alerte

Certains contrats incluent des frais de sortie prohibitifs ou rendent la récupération des données dépendante d'un « forfait de transfert ». C'est illégal si aucune alternative raisonnable n'est proposée.

10. SORTIE DE CONTRAT



- ➊ **Procédure de réversibilité** écrite
- ➋ **Récupération des données** dans un format standard prévue
- ➌ **Effacement sécurisé**, par l'ancien prestataire, prévu (après la récupération des données)
- ➍ **Accompagnement au transfert** prévu (optionnel mais recommandé)



Alerte

Exiger un délai maximum pour la récupération des données (ex. 15 jours). Certains prestataires pourraient être tentés de ralentir le changement de fournisseur.



⋮ POUR NOUS SUIVRE ET EN SAVOIR +



urpsml-na.org



[@URPS Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine](#)



[@UrpsMedecinsNouvelleAquitaine](#)